



BPI FRANCE

Aide à l'Innovation

Favoriser la recherche et le développement de produits ou procédés nouveaux, avec des perspectives de commercialisation, ainsi que le développement de nouveaux services associés à des technologies émergentes.

SERVICES INSTRUCTEURS

BPI FRANCE
16, boulevard du Mont-d'Est
Maille Nord 4
93192 NOISY-LE-GRAND
Cedex

Bruno Villeneuve
Tél. : 01 48 15 56 75

bruno.villeneuve@bpifrance.fr
www.bpifrance.fr

BÉNÉFICIAIRES

- Les PME, dès la phase de création, et entreprises jusqu'à 2 000 personnes.

CONDITIONS D'OBTENTION

L'aide à l'innovation permet d'accompagner les PME, de façon globale, à toutes les étapes de leur projet d'innovation, depuis la faisabilité jusqu'au développement expérimental.

L'aide peut ainsi couvrir :

- La validation de la définition du projet.
- Le dépôt et l'extension de brevets.
- Les études de marché et de faisabilité technique.
- Les prestations et conseils extérieurs.
- La recherche de partenaires français ou internationaux.
- La réalisation et la mise au point de prototypes, maquettes...

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- L'aide à l'innovation permet de financer au maximum 50% des dépenses internes et externes du projet, sous forme de subvention ou d'avance à taux nul remboursable en cas de succès.
- L'aide est versée en plusieurs tranches, au vu du bon déroulement du projet.